



ARRETE N° 2024_0507

ARRETE DE CIRCULATION rue de la Baraudière

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu Le Code Général de la Fonction Publique n° L2213-1 à L2213-6 ;
- Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
- Vu le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 modifié par décrets n°69-150 du 05 février 1969 et n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à la police, à la circulation ;
- Vu l'arrêté interministériel sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 approuvé par arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu le Code de la Route,
- Vu les travaux de création de conduites télécoms sur 134m sur trottoir et 13m sur chaussée lourde et pose d'une chambre télécom à réaliser par l'entreprise TPH représentée par Hammad ZELOUFI domiciliée 15 rue du Docteur Roux 94600 CHOISY LE ROI, à la demande de l'entreprise SPIE CITY NETWORKS domiciliée 10 avenue de l'entreprise, dans la rue de la Baraudière ;
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

Article 1 : A compter du 12/08/2024 pendant une période de 45 jours, le stationnement sera interdit et la circulation réglementée (limitation de vitesse à 30km/h et alternance manuelle) dans la rue de la Baraudière.

Article 2 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : L'entreprise TPH représentée par Hammad ZELOUFI est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire (panneaux AK5 - AK3 - B21).

Article 5 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise SPIE CITY NETWORKS et de TPH, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise SPIE CITY NETWORKS et de TPH, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 23/07/2024

Le Maire,
Denise SERRANO

Date d'affichage : 23/07/2024



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : SPIE CITY NETWORKS Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : 10 Extension : Nom de la voie : Avenue de l'Entreprise

Code postal 9 5 8 0 0 Localité : CERGY Pays : FRANCE

Téléphone 0 1 7 3 2 5 6 1 0 9 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : elodie.verdol @ external.spie.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : TPH Prénom : Hammad ZELOUFI

Adresse Numéro : 15 Extension : Nom de la voie : Rue du Docteur Roux

PROJET - DRF- FTTA- DEM MO T03940

Code postal 9 4 6 0 0 Localité : CHOISY LE ROI Pays : FRANCE

Téléphone 0 9 6 7 1 5 6 1 4 2 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : contact @ tphfrance.net

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

RUE DE LA BARAUDIERE

Code postal 4 5 7 0 0 Localité : VILLEMANDEUR

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux :

Création de conduites Télécoms sur 134m sur trottoir et 13m sur chaussée lourde et pose d'une chambre télécom

Date prévue de début des travaux : 1 2 0 8 2 0 2 4 Durée des travaux (en jours calendaires) : 45

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : Date de début de réglementation

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :
panneaux AK5 - AK3- B21

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : TPH Prénom :

Dénomination : Représenté par : **Hammad ZELOUFI**

Adresse Numéro : 15 Extension : Nom de la voie :

Code postal 94600 Localité : **CHOISY LE ROI** Pays : **FRANCE**

Téléphone 0967156142 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : **contact @ tphfrance.net**

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 19072024 **CERGY**

Nom : **VIALARD** Prénom : **Clément** Qualité : **Responsable d'Affaires**